



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

14 novembre 2019

## L'Autorité des marchés financiers met en lumière les enjeux d'une communication extra-financière réussie pour les émetteurs

**A l'occasion de son nouveau rapport sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale des sociétés cotées, l'AMF a mené une analyse sur les premières déclarations de performance extra-financière (DPEF) de 24 sociétés cotées françaises. Pour mieux les guider dans cette démarche vers une économie plus durable, le régulateur détaille les enjeux clés de ce reporting extra-financier.**

Dans le cadre de sa stratégie 2018-2022, l'AMF a fait de la finance durable un axe prioritaire pour accompagner et encourager l'ensemble du système financier dans sa transition. La qualité des données environnementales et sociales et donc de l'information extra-financière des sociétés cotées constitue un préalable à une telle avancée : elle est indispensable à la décision des investisseurs et au suivi, par ces derniers, de leur politique d'engagement. Pour la quatrième édition de son rapport sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale des sociétés cotées, l'AMF s'est ainsi fixée pour objectif d'accompagner les entreprises dans l'élaboration de leurs futures déclarations de performance extra-financière.

Dans le cadre de leur rapport de gestion pour l'exercice 2018, les entreprises devaient cette année, pour la première fois, élaborer cette déclaration. L'AMF a passé en revue l'information fournie dans la section dédiée à cette déclaration dans leur document de référence par un échantillon de 19 sociétés appartenant à l'indice CAC 40 et de 5 sociétés du SBF 120.

Exemples à l'appui, l'AMF détaille les enjeux d'une communication extra-financière de qualité, que sont :

- la structure, la concision et la cohérence d'ensemble de cette déclaration ;
- le respect des dispositions légales concernant le périmètre de reporting, élargi le cas échéant pour prendre en compte les spécificités du modèle d'affaires ;
- l'information sur le processus d'identification des enjeux et risques extra-financiers, et sur l'horizon de temps auquel ces risques peuvent se matérialiser, ainsi que leurs impacts éventuels ;
- le choix d'indicateurs clés de performance pertinents et justifiés pour illustrer les politiques mises en place ;
- la détermination d'objectifs pour mesurer les progrès réalisés dans le cadre illustrer des politiques mises en place.

## Pistes de réflexion pour le cadre européen

Afin d'analyser l'information extra-financière disponible chez plusieurs émetteurs européens du même secteur et de constater dans quelle mesure une convergence des pratiques s'opère, le rapport consacre par ailleurs un chapitre à une comparaison internationale réalisée sur le secteur pétrolier. Les 9 constats issus de cette étude dessinent des pistes de réflexion pour l'avenir du reporting extra-financier comme par exemple la nécessité d'encourager, au niveau européen, une meilleure harmonisation des méthodologies sous-jacentes aux indicateurs de performance extra-financiers.

*À propos de l'AMF*

*Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, de fournir aux investisseurs une information adéquate et de veiller au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)*

CONTACT PRESSE : \_\_\_\_\_

— Direction de la communication  
de l'AMF

+33 (0)1 53 45 60 28

## En savoir plus

Rapport 2019 sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale des  
↳ sociétés cotées

### Mots clés

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat  
et finance durable  
(CCFD)



PRISE DE PAROLE

FINANCE DURABLE

08 juin 2022

Discours de Robert  
Ophèle, président de  
l'AMF - Colloque du  
Conseil scientifique de  
l'AMF : " Reportings  
extra-financiers en  
Europe " - Mercredi 8  
juin 2022



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son  
appel à la mise en  
place d'une  
réglementation des  
fournisseurs de  
données, notations et  
services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02